

Programme de soutien aux activités culturelles

Formulaire de dépôt de projet

Appel ouvert jusqu'au **30 octobre 2025**

Le Programme de soutien aux activités culturelles a pour but d'appuyer des projets ou des événements culturels réalisés par des organismes admis, ainsi que d'encourager les organismes culturels admis dans le développement de saines pratiques organisationnelles et en développement durable.

Avant de remplir le formulaire, assurez-vous d'avoir pris connaissance du

[Programme de soutien aux activités culturelles](#)

Sommaire du dépôt

Titre du projet

Nom de l'organisme porteur du projet

Date de début du projet

Date de fin du projet

Montant demandé

Volet

Lieu(x) de réalisation du projet

District où le projet sera réalisé

Cliquez [ici](#) pour connaître les districts.

Choisissez un élément.

Tarifs ou vente

Oui Non

Si oui :

\$

Type de ventes (billets, zines, album, etc.)

Identification

Nom du responsable de la demande

Fonction dans l'organisation

Courriel

Téléphone

Résumé des critères de chaque volet

Volet 1 — Soutien à la réalisation d'activités spécifiques

| Organisme demandeur | Contribution maximale |
|---|-----------------------|
| Organisme admis | 5 000 \$ |
| Organisme admis bénéficiant d'un programme contenu dans le Cadre du soutien financier au fonctionnement des organismes ou du Programme de soutien aux grands événements de la Ville | 2 000 \$ |

Dépenses admissibles

- ✓ Frais de production
- ✓ Communication et publicité
- ✓ Cachets

 Les projets non récurrents seront considérés en priorité.

Volet 2 — Soutien au développement organisationnel

| Organisme demandeur | Contribution maximale |
|---|-----------------------|
| Organisme culturel admis | 2 500 \$ |
| Organisme admis bénéficiant d'un programme contenu dans le Cadre du soutien financier au fonctionnement des organismes ou du Programme de soutien aux grands événements de la Ville | Non admissible |

Dépenses admissibles

- ✓ Frais liés au développement des bonnes pratiques organisationnelles en développement durable
- ✓ Frais de formation¹ pour les membres de l'organisation, des bénévoles ou du conseil d'administration
- ✓ Frais liés à la découvrabilité² et aux stratégies de communication (publicité pour faire connaître l'organisme, développement ou mise à jour du site Web, développer le contenu dans l'environnement numérique, etc.).

 Les projets récurrents ne sont pas admissibles.

¹ Culture Mauricie offre une multitude de formations pour les organismes culturels.

² La découvrabilité est le potentiel pour un contenu, disponible en ligne, d'être découvert par des internautes, notamment par ceux qui ne cherchaient pas précisément le contenu en question.

Description du projet

Nom, titre du projet ou nature de la demande

Description détaillée du projet

En fonction des critères d'évaluation (annexe 1), veuillez décrire brièvement le projet et ses impacts pour les participants, l'organisation, le public, etc. (max. 300 mots).

Engagement de l'organisme

- La personne responsable de soumettre cette demande certifie avoir l'autorisation du conseil d'administration ou de la direction générale de son organisme pour déposer ;
- La personne responsable certifie que les renseignements contenus dans cette demande ainsi que les documents qui s'y rattachent, si applicable, sont véridiques ;
- La personne responsable certifie avoir pris connaissance [Programme de soutien aux activités culturelles](#).

Si son projet venait à être accepté, accepte de répondre aux obligations suivantes :

- Accorder à la Ville de Trois-Rivières la visibilité habituellement consentie aux principaux partenaires, en respect de ses [normes graphiques](#) ;
- Informer la Ville de Trois-Rivières et l'inviter à toute activité médiatique et publique liée au projet ;
- Aviser la Ville de Trois-Rivières de toute modification majeure concernant votre projet (pour approbation) et si le projet devait être annulé ;
- Conserver les pièces justificatives (factures, contrats, etc.) pour une période de 7 ans après la fin du projet. Les pièces justificatives pourraient être demandées à tout moment pour une vérification ;
- Faire parvenir, dans les 60 jours suivant la fin du projet, le formulaire-bilan et au moins une photo libre de droits en format numérique.

Nom complet : _____

Signature : _____

Date : _____

Dépôt

Le formulaire et ses documents connexes, si applicable, doivent être retournés avant la fin de l'appel de projets à l'adresse suivante : subventionsculture@v3r.net.

Appel ouvert jusqu'au 30 octobre 2025

Pour informations



Sophie Carpentier
Agente de développement culturel
819 374-2002, poste 4263
scarpentier@v3r.net

ANNEXE 1 — CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le comité de sélection évaluera chaque projet selon les critères d'évaluation suivants :

| Critères | Volet 1 | Volet 2 |
|--|---------|---------|
| Le sérieux du projet | ✓ | ✓ |
| La capacité de l'organisme à réaliser le projet | ✓ | ✓ |
| L'originalité | ✓ | ✓ |
| L'apport à la communauté | ✓ | |
| L'impact sur l'organisation | | ✓ |
| La diffusion | ✓ | |
| La diversité des partenaires impliqués et des sources de financement | ✓ | ✓ |
| La nouveauté — La non-récurrence | ✓ | |
| Lien avec la <u>Politique de développement durable de la Ville de Trois-Rivières</u> | ✓ | ✓ |
| Lien avec la <u>Politique culturelle de la Ville de Trois-Rivières</u> | ✓ | ✓ |

Un projet répondant à un ou plusieurs des critères suivants sera favorisé lors de l'analyse :

| | |
|---|---|
| Le lieu du projet à l'extérieur du centre-ville | ✓ |
| L'accessibilité et le coût | ✓ |